



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°45

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Vente de parcelles au lieu-dit « Les Mottets » à la SCI DES MOTTETS ou toute société s'y substituant - Complément

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la location puis la vente à la SCI des MOTTETS d'une partie des parcelles cadastrées section D n° 3182, 2051 et 1503, situées au lieu-dit « Les Mottets ».

Le bornage a permis de constater que la configuration du terrain nécessitait la cession d'une partie d'une autre parcelle, à savoir 9 m² de la parcelle cadastrée Section D n° 1404, située en zone AP du PLU et de préciser la surface totale réellement cédée, à savoir 1 409 m².

Considérant ces éléments, le prix de vente s'élève à 98 630 €.

Une servitude de passage piétons et véhicules sera consentie au profit de la commune et de toute personne ou organisme habilités par elle, sur les parcelles objet de la présente cession.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la cession de 9 m² de la parcelle cadastrée Section D n° 1404 à la SCI des MOTTETS ou toute société s'y substituant, en sus des parcelles cadastrées Section D n° 3182, 2051 et 1503, pour une surface totale de 1409 m², soit un montant total de 98 630 €, ainsi que l'institution de la servitude précitée**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

